

Motion d'orientation générale présentée au Congrès Confédéral de Toulouse (juin 1974) par les militants du courant "*Lutte de classes*":

La gravité de la crise internationale actuelle est due à l'existence même de la société capitaliste. Dans cette situation il faut s'attendre à ce que patronat et gouvernement remettent en cause les conquêtes ouvrières et tentent de réduire le pouvoir d'achat des travailleurs. Les mesures annoncées par le gouvernement s'inscrivent dans cette perspective.

La classe ouvrière ne peut, pour la défense de ses intérêts, compter que sur ses organisations et, en premier lieu, sur ses syndicats.

Dans son combat quotidien pour la réalisation de ses objectifs le congrès estime que la pratique de l'unité d'action peut être rendue nécessaire. Conscient de la capacité de ses militants il réaffirme, dans un esprit de tolérance et de dialogue sa volonté d'agir sans exclusive pour faire avancer ses idéaux.

Le congrès réaffirme que l'unité d'action est rendue nécessaire pour réaliser l'action commune de tous les travailleurs et des organisations syndicales pour arracher au patronat, aux gouvernements quels qu'ils soient et à l'Etat, les revendications communes. Le congrès affirme que les grèves tournantes, préconisées entre autres par le pacte CGT-CFDT, loin d'unir les travailleurs ne font que les disloquer et les diviser pour le plus grand profit du capitalisme et de l'Etat.

Pour atteindre leurs buts, patronat et gouvernement vont essayer de neutraliser l'action des syndicats en tentant de les associer à leur politique sous couvert de "concertation" de "participation", de "régionalisation", de "démocratie économique", voire même de "politique contractuelle" (par exemple: politique des revenus).

Préconiser "l'autogestion", la "théorie des pouvoirs dans l'entreprise", dans le cadre d'une prétendue planification démocratique, c'est finalement remettre en cause la nature et le rôle des syndicats. Le congrès ne se prononce évidemment pas sur la forme de la société qui se construira après que le capital aura été exproprié et l'Etat aboli.

Le congrès de la CGTFO réaffirme la nécessité de sauvegarder plus que jamais l'indépendance de classe des organisations confédérées qui ne sauraient accepter de participer à la gestion de la société capitaliste à quelque niveau que ce soit (Etat ou Entreprise).

Par contre il réaffirme la nécessité pour la classe ouvrière et ses organisations syndicales d'arracher la gestion totale du salaire différé qui alimente la Sécurité Sociale, les caisses de retraites complémentaires, les ASSEDIC. La politique de la présence ne saurait être confondue avec la participation proposée par les tenants de l'association capital-travail et les partisans de la politisation du mouvement syndical.

Par politique contractuelle ou conventionnelle, le congrès précise qu'il s'agit de la possibilité pour le mouvement syndical de garantir, par des contrats collectifs, conventions et accords (loi du 11-2-50), les avantages arrachés par la classe ouvrière en fonction du rapport des forces. Toutefois le congrès précise que dans cette optique la politique contractuelle ne saurait être considérée comme une fin en soi et opposée au processus de la lutte des classes.

Le congrès attire l'attention des syndicats et des travailleurs sur la gravité de la situation que le capitalisme et les gouvernements successifs cherchent à imposer aux jeunes générations. Il s'agit en premier lieu du problème de l'école, de la défense de l'école laïque. Le congrès considère comme une des revendications les plus impérieuses l'abrogation de toutes les lois antilaïques. Le congrès réaffirme qu'il se prononce pour la suppression de toute forme d'aide à l'école privée et confessionnelle.

C'est pourquoi le XIIème Congrès Confédéral de la CGTFO réuni à Toulouse les 11, 12, 13 & 14 juin 1974:

- réaffirme l'actualité de la Charte d'Amiens,

- qui garantit l'indépendance totale du mouvement syndical à l'égard de l'Etat, du patronat, des partis, des églises et des dogmes;

- qui propose comme un des objectifs du syndicalisme, la transformation révolutionnaire de la société par l'abolition du patronat et du salariat, ce qui implique l'abolition de la propriété privée des moyens de production et, en premier lieu, l'expropriation sans indemnité ni rachat des trusts, banques et monopoles;

- condamne la course aux armements et le commerce des armes de toutes sortes qui aggravent les dangers de guerre;

- réclame le désarmement général;

- affirme que la seule voie pour combattre efficacement les sociétés multinationales passe inévitablement par l'internationalisation des luttes;

- se prononce pour la construction de l'Europe des travailleurs (celle des Etats n'étant pas de la compétence du syndicalisme);

- constate que le capitalisme demeure fondé sur la recherche du profit et l'exploitation de l'homme par l'homme, situation qui confirme la permanence de la lutte des classes;

- déclare en conséquence que la CGTFO, afin de conserver intégralement ses capacités d'indépendance, d'action et de démocratie, ne saurait en aucun cas s'engager dans un programme de gouvernement, dans tout contrat de législature.

(ce texte a recueilli 14% des voix)
